

PROGRAMME FORMATION DÉSÉQUILIBRES ÉNERGÉTIQUES DU COEUR

APPRENDRE À RECONNAITRE LES DIFFÉRENTS DÉSÉQUILIBRES ÉNERGÉTIQUES DU CŒUR ET SAVOIR QUELLES MÉTHODES DE SHIATSU UTILISER POUR Y REMÉDIER

Contenu	• Bref rappel des fonctions organiques et énergétiques du Cœur • Les principaux syndromes par kyo et par jitsu • Relation avec les 8 ramifications • Psychologie traditionnelle chinoise • Principes thérapeutiques mis en œuvre
Objectifs	• Connaître les principaux syndromes • Discriminer les déséquilibres kyo des jitsu • Développer sa compréhension des 8 ramifications • Se familiariser avec la psychologie chinoise <u>Objectifs de fin de formation</u> • Apprendre à reconnaître les différents déséquilibres énergétiques du Cœur et savoir quelles méthodes de shiatsu utiliser pour y remédier
Coût pédagogique	• Tarif préférentiel en autofinancement 78€ • Tarif public (si prise en charge par un organisme) 94€
Prérequis	• Praticiens shiatsu ou stagiaires en formation

Calendrier de formation

- L'action de formation intitulée Déséquilibres énergétiques du Cœur comprend 6 heures de face à face pédagogique et se déroule sur 2 soirées

Date 2026 : Les vendredis 9 et 23 janvier, de 18h à 21h

Lieu de formation



DOJO ESPRIT ZEN

Le plein sud - 766 Chemin de Terre Rouge

83160 La Valette du Var

Organisme de formation et contact



Christel ANTOINE
Responsable administrative
formation professionnelle -
Référente handicap

Courriel : seechristela@gmail.com

Tel : 06 08 23 85 08

Nathalie VITRY
Responsable pédagogique

Courriel :

senseneveil83@gmail.com

Tel : 06 14 59 75 57

Organisation

Effectifs

6 à 12 personnes

Suivi

Détail des modalités de contrôle des connaissances

Validation

Moyens permettant de suivre l'exécution de l'action

Feuilles d'émargement individuelles à faire signer au formateur et au stagiaire pour chaque demi-journée

Evaluations diagnostiques et formatives

- Questions orales concernant en début de séance

Evaluations sommatives

- QCM

Validation : Une attestation d'aptitude sera remise au stagiaire après validation des évaluations sommatives

V1/Mise à jour le 15 juillet 2025